

FORMATION AU TITRE PROFESSIONNEL ECSR

Public concerné

- Candidats au Titre Professionnel ECSR

Prérequis

- Être titulaire du permis de conduire
- Ne pas avoir subi de condamnations prévues à l'article R212-4* du code de la route
- Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis du « groupe lourd »

Lieu

- Plaisir

Durée

- 1190 heures

Coût

- Dépend du financement

Prise en charge

- OPCO
- Transition Pro (Fongecif)
- CPF

Moyens pédagogiques

- Vidéoprojecteurs
- Tableaux (blanc, paper-board)
- Supports de cours (en polycopiés, sur clé USB)

Modalité d'évaluation

- Feuille d'émargement
- Mise en situation

Objectifs

CCP 1 : Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur (650 h)

CCP 2 : Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement (260 h)

Programme

COMPÉTENCES CCP1 :

1. Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation
2. Animer une séance collective de formation à la Sécurité routière
3. Animer une séance de formation à la conduite d'un véhicule léger
4. Évaluer les acquis des apprenants
5. Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage
6. Repérer les difficultés d'apprentissage et y remédier
7. Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels

COMPÉTENCES CCP2 :

1. Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation
 - être capable de faire l'analyse de la demande
 - être capable de faire l'analyse des besoins
2. Construire et préparer une action de sensibilisation
 - Définir les objectifs généraux et spécifiques de l'action
 - Élaborer une progression pédagogique
 - Choisir les méthodes pédagogiques et les techniques d'animation adéquates
3. Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière et au respect de l'environnement
4. Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer.

Épreuves du titre professionnel ECSR

Mise en situation professionnelle (2 heures)

- Animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière
- Animation d'une séance individuelle de formation à la conduite

Entretien technique devant jury (1 heure)

- Justification de la démarche pédagogique lors de la mise en situation professionnelle
- Vérification des connaissances en matière de réglementation et sécurité routières
- Questionnement sur les compétences en matière d'encadrement lors de l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage

Présentation orale devant jury d'une action de sensibilisation (1 heure)

Entretien final avec jury (30 min)

- Échange sur le document professionnel



5 rue des Frères Lumière 78370 PLAISIR
06 12 95 97 58 - 06 08 35 46 60
lyreformation@orange.fr - www.lyreformation.com

SIRET : 504 126 99600041 - CODE APE : 8559B
Agrément n° F190780001 0 - N° d'activité Professionnelle 11 78 80998 78
Tous droits réservés - reproduction interdite

Qualiopi
processus certifié



www.QUALICERT.FR